

**REPONSE DE MONSIEUR Jean-Louis LUCIANI
A LA QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Nadine NIVAGGIONI**

OBJET : PDRC - Désengagement de l'Etat

Madame la Conseillère

Vous l'avez rappelé, et je vous en remercie, la Corse s'est dotée, au travers des orientations stratégiques que j'ai eu l'honneur de vous présenter le 8 novembre 2013, d'une vision de sa politique agricole, je dirais d'une ambition pour relancer un secteur dont nous sommes quelques-uns à considérer qu'il peut être porteur de développement et d'emplois pour la Corse.

Au-delà des différents sujets que ces orientations abordaient et pour lesquels l'Etat, mais pas seulement, nous a déjà opposé des fins de non-recevoir (transfert du premier pilier, gouvernance, amendements dans le cadre de la loi d'avenir) et sur lesquels je ne reviendrai pas aujourd'hui, un de nos espoirs reposait sur la volonté de la commission européenne de créer de forts effets leviers sur le développement rural grâce à l'augmentation du FEADER qui va passer pour la programmation 2014-2020 à 145 M€ contre 93,6 M€ pour la programmation 2007-2013.

Ces crédits européens imposent des contreparties nationales ou régionales, et c'est là que le bât blesse fortement. Si notre collectivité a manifesté son souhait de maintenir son niveau de contrepartie, il n'en est rien de l'Etat.

Je vous livre quelques éléments d'appréciation de la situation :

- La notification par les services de la DRAAF des crédits Etat pour la programmation s'est faite le 10 juillet dernier soit à quelques jours des travaux du CA de l'ODARC et de l'envoi de la maquette financière à la commission alors, que comme toutes les régions françaises, le préfet connaissait les montants depuis le mois de février,

- L'évaluation de ces enveloppes financières s'est faite sans aucune concertation et échanges entre l'Etat et la CTC en bafouant le statut d'autorité de gestion de notre collectivité,

- Le recul des crédits Etat pour les seules mesures agricoles est de 24M€ d'une programmation à l'autre soit 36 % de diminution,

- Pour le seul cofinancement de l'ICHN en décidant de porter sa participation de 45% à 25%, l'Etat réduit mécaniquement sa participation au programme de 12M€ sur les bases actuelles et même de 15,6 M€ en intégrant l'augmentation de 15% de cette ICHN que le Président de la République a décidé et annoncé tout seul il y a quelques mois,

- Ces 15,6 M€, ces 24 M€ au total devront être compensés par une mobilisation accrue des fonds FEADER avec un risque élevé que la maquette présente un déséquilibre puisque la part de l'ICHN avoisinera 55% du budget FEADER ce qui nous posera inévitablement des difficultés de justification auprès des instances communautaires,

- L'analyse faite par le Préfet de région et qu'il m'a rappelée dans un courrier, très scolaire niveau école élémentaire dans sa forme, consiste à dire que d'une manière générale les fonds augmentent et que les fonds européens sont des crédits de l'Etat puisque la France est contributrice au budget européen.

Cette analyse est intellectuellement insupportable.

L'Etat est contributeur de tous les budgets des collectivités comme de l'Europe et nous sommes tous contributeurs, directement ou indirectement du budget de l'Etat. Il n'en reste pas moins que la commission gère son budget, comme l'Etat gère le sien comme la CTC gère le sien et comme chacun d'entre nous gère le sien.

- C'est donc bien la commission Européenne qui a souhaité augmenter les fonds FEADER dans un contexte de forte fracture rurale et de baisse sensible des fonds FEDER, qui ont de plus une vocation très urbaine dans cette programmation,

- Le périmètre d'intervention de FEADER se trouvera également élargi et notamment par le financement DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies) puisque là aussi le retrait des fonds directs du ministère vers les départements pose le problème du financement d'actions fondamentales pour la protection de nos massifs forestiers,

Les départements s'en sont offusqués, ils ont été rassurés par les services de l'Etat quant au fait qu'ils emmargeraient sur les crédits du FEADER sans se soucier des possibilités financières de celui-ci, pas plus que des difficultés et de la complexité de sa mise en œuvre,

- Autre argument fallacieux du Préfet, l'augmentation des aides du premier pilier donc du FEAGA dont les agriculteurs corse devraient profiter.

Ce sont là aussi des fonds européens qui devraient augmenter uniquement parce que la commission européenne à imposer à la France la convergence des aides, c'est-à-dire le rééquilibrage entre régions puisque dans le système français actuel il y a des écarts à l'hectare de 1 à 5 entre ceux qui perçoivent ces aides.

La fin des injustices faites à de nombreuses régions et particulièrement à la Corse ne doit pas constituer un effet d'aubaine pour l'état afin de se désengager, par ailleurs, sur le financement de mesures fondamentales pour notre projet de développement de l'agriculture en Corse : l'installation des jeunes, la modernisation des exploitations, l'agriculture biologique, la structuration du foncier, la formation, la diversification et d'une manière générale tout ce qui est axé vers le développement de la production et l'élévation du revenu des agriculteurs par la création de valeur ajoutée.

J'en viens, Madame la conseillère à votre question et m'adresserais à Monsieur le ministre de l'agriculture pour lui manifester votre demande que cette assemblée puisse être entendue, j'imagine dans sa diversité, et ce en appui de la motion que vous avez déjà votée à l'unanimité sur ce sujet, au mois de juillet, et le courrier officiel que j'ai transmis au début de ce mois et dont je vous donne copie.

Je vous remercie.